

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

**PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 31

présenté par
Mme K/Bidi

ARTICLE 4

Compléter cet article par les mots :

« , sous réserve de l'intérêt du service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le lieu d'affectation en stage dépend des nécessités du service.

Par souci de clarté, le présent amendement précise que le droit qu'il affirme n'est garanti que sous cette réserve.